

EDVIGE : un fichier totalement hors la loi

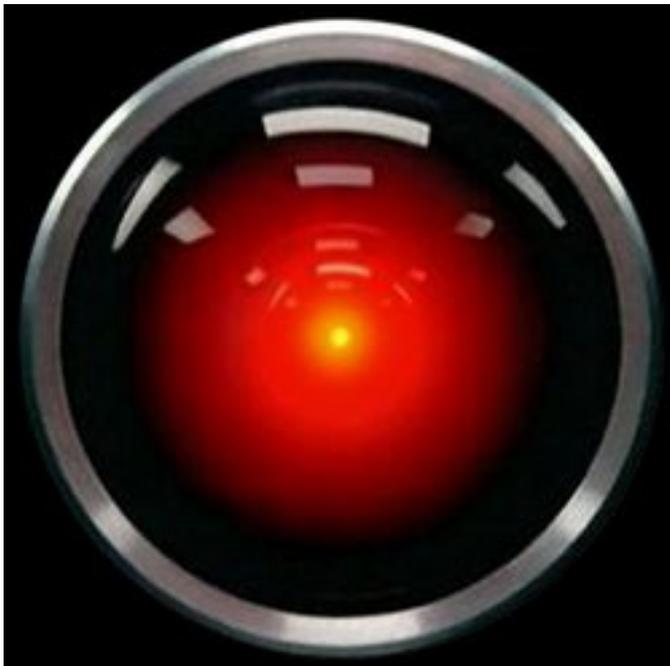
Info

Posté par : JerryG

Publié le : 4/7/2008 14:30:00

Nous vous en parlions dans nos colonnes, **Edvige qui entend fichier les enfants de 13 ans** susceptibles de créer du désordre public fait des vagues dans les milieux de défenses des droits de l'homme et bien voici que **ce fichier serait totalement hors la Loi.**

Privacy International, les Big Brother Awards France, Souriez vous êtes filmés et la Ligue Odebi s'associent aux **communiqués publiés le 1er juillet par la LDH** et par le Syndicat de la Magistrature alertant sur l'extrême dangerosité du fichier Edvige.



Sans aucun débat public, ce fichier commun aux Renseignements Généraux et la DST désormais réunies au sein d'une même agence de renseignements à la Direction centrale de la Sécurité publique, vient d'être **légalisé** par **dcret**.

« Légaliser » est un bien grand terme puisque le recensement de la plupart des informations nominatives qui figureront dans ce fichier est formellement interdite par la loi Informatique et Libertés, sauf... **si la sûreté de l'État est en jeu .**

Il inclura, en effet, des renseignements identitaires non seulement sur les « suspects » susceptibles de « troubler l'ordre public », mais aussi toutes les notes propres au travail de renseignement comme les opinions politiques, religieuses, la sexualité, les origines ethniques, les appartenances syndicales et associatives.

Les personnes mineures ne seront pas épargnées non plus puisque Edvige ciblera également les jeunes à partir de 13 ans.

On peut se demander aujourd'hui si l'État fait encore une quelconque différence entre « suspect » et « délinquant », entre « capable du fait » et « condamné ». Et si

l'atteinte hypothétique à la «sécurité de l'État» incluant des actes tels que aider les enfants de sans-papiers, se rebeller contre une autorité policière excessive, ou ne pas vouloir d'OGM dans son assiette peut, dans une démocratie, servir de prétexte à la constitution d'un tel fichier.

Il n'est pas sans rappeler les fiches du ministre Foucher qui comportait renseignements, dénonciations et calomnies sur tout individu suspecté de ne pas être un bon sujet de l'Empire.

Les BBA France déplorent le nouveau lâchetisme de la CNIL à empêcher la constitution d'un tel fichier. Elle est largement due aux modifications de la loi Informatique et Libertés avalisées par son rapporteur et Président Alex Turk et sa dépendance financière aux deniers de l'État.

Ils dénoncent également l'absence de réaction du Conseil d'État, qui a forcément été consulté sur un tel texte.

La seule attitude démocratique consiste à s'opposer massivement à ce fichage abusif et dangereux, qui nie à une certaine catégorie de personnes tout droit, en particulier à la vie privée.

Les personnes, délinquantes avérées ou potentielles et les militants contestataires, tout comme les criminels et les terroristes, sont des êtres humains auxquels sont dus les droits fondamentaux garantis à tous par la Constitution et les Déclarations des Droits de l'Homme.

Les BBA France s'associeront à toutes les associations qui oeuvreront pour faire valoir ces droits et demander la suppression du fichier Edvige.